Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation, organisé par *le Conservatoire national des arts et métiers.*

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation, organisé par le Conservatoire national des arts et métiers est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Clément BARGE, assistant ingénieur, président, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.

Madame Fanny HERNANDEZ, technicienne de recherche et de formation, membre, Université Paris 8, Saint-Denis.

M Guillaume DESSOUDE, assistant ingénieur, membre, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.

Article 2 : L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 09 mai 2025

Pour l'administratrice générale,
et par délégation
Mathias LLORENS-GARCIA
Directeur adjoint des ressources humaines